

**Arrêté Municipal**

TECH 2026/ 0037

Nous, Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6, L 5217-1 et suivants ;

Vu le Code Pénal, Article 610-5 ;

Vu le Code de la Route ; et notamment son article L 411-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes ;

Vu l'instruction ministérielle sur la signalisation routière du 6 novembre 1992, modifiée, relative aux dispositions du Livre I – 8ème partie, signalisation routière temporaire ;

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie en date du 15 décembre 2017 ;

Vu la délibération du Conseil Métropolitain du 15 décembre 2015 approuvant le transfert au 1er janvier 2016 des voiries départementales.

Vu le Règlement de Voirie de la Métropole Rouen Normandie en date du 1<sup>er</sup> avril 2019 ;

Vu la demande en date du 10 février 2026 de l'entreprise SATO, sise 7 avenue du Général Leclerc – à GRAND-COURONNE (76530),

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des usagers rue de la République lors des travaux de renouvellement de réseaux pour le compte de la société GRDF dans cette voie,

**ARRÊTONS CE QUI SUIT****Article I : Du LUNDI 16 FÉVRIER au JEUDI 25 JUIN 2026**

Afin d'effectuer des travaux de renouvellement de réseaux dans cette voie, dans les meilleures conditions de sécurité, le stationnement sera interdit au droit du chantier et qualifié de gênant, selon l'article R.417-10 du Code de la Route. Seuls les engins d'exécution des travaux pourront stationner dans l'emprise du chantier.

La vitesse sera limitée à 30 Km/h.

Les travaux seront réalisés de 8h à 12h et de 13h à 18h. Et en dehors de ces horaires, une tôle de circulation sera installée.

Une déviation piétonne sera obligatoirement mise en place et un itinéraire spécifique devra être matérialisé.

Le tracé de la file de circulation pourra être modifié suivant les nécessités du chantier.

**Phasage 1 : rue Eugène Chevreul**

La rue sera fermée sauf aux riverains. L'accès aux véhicules de secours sera préservé de 9h00 à 16h00.

**Phasage 2 : rue de la république**

La rue de la république sera en chaussée rétrécie avec la suppression entre la rue Paul Bert et la rue Serge Vezier de la piste cyclable dans le sens Saint Aubin vers Cléon et du côté pair de la rue.

**Phasage 3 : rue Victor Hugo**

La rue Victor Hugo sera fermée à la circulation et le stationnement sera interdit dans toute la rue.

**Hôtel de Ville Phasage 4 : rue Victor Hugo et rue Pattensen**

Esplanade de Pattensen

CS 60015 Le stationnement sera interdit.

76410 Saint-Aubin-lès-Elbeuf

Téléphone 02 35 81 01 84

Télécopie 02 35 87 96 09

Email : [maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](mailto:maire@ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

Site internet : [www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr](http://www.ville-saint-aubin-les-elbeuf.fr)

### **Phasage 5 : rue de la République et rue Paul Bert**

Rue Paul Bert barrée en journée entre la rue de la République et la rue René Héroux + stationnement interdit sur toute la portion de la rue.

Rue de la République en chaussée rétrécie + zone limitée à 30km/h + Stationnement / pistes cyclables neutralisées entre la rue Nivert et la rue Serge Vezier côté pair.

### **Phasage 6 et 7 : rue de la république**

Rue de la République en chaussée rétrécie + zone limitée à 30km/h + Stationnement / pistes cyclables neutralisées entre la rue Paul Bert et la rue Jean Jaurès des 2 côtés de la rue.

Lors des traversées de chaussée, les travaux se feront en demi chaussée mais sans alternat --> mise en place de 2 voies en fonction de l'avancement du chantier.

### **Phasage 8 : rue de la république**

Rue Jean Jaurès barrée en journée entre la rue de la République et la rue René Héroux + stationnement interdit + Déviation piétons sur le trottoir.

**Article 2 :** L'entreprise se chargera de la signalisation nécessaire à mettre en place, adaptée au positionnement du chantier, à la gêne des usagers, et conforme à l'instruction interministérielle et sera entretenue par le pétitionnaire. Elle devra remettre à l'état à l'identique la chaussée.

Outre la signalisation qui sera soit en élévation, soit au sol et **lestée avec des sacs de sable**, -et non des agglomérés de ciment-, l'entreprise devra mettre en place, sur toute la longueur du chantier, des barrières de protection. L'emploi de piquets métalliques de signalisation est proscrit.

**Article 3 :** Tout véhicule, en infraction avec les dispositions du présent arrêté relatif au stationnement, pourra faire l'objet d'une verbalisation, et d'une mise en fourrière.

**Article 4 :** Ces dispositions seront applicables dès la mise en place de la signalisation réglementaire et les infractions seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur. **Les prescriptions du présent arrêté devront être scrupuleusement respectées sous peine d'arrêt du chantier.**

Le présent arrêté publié conformément aux textes en vigueur. Il est également transmis au Préfet du Département de Seine-Maritime.

**Article 5 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant Madame le Maire de Saint-Aubin-lès-Elbeuf dans un délai de deux mois à compter de sa publication. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Rouen, sis 53, rue Gustave Flaubert à ROUEN (76000) dans le délai de 2 mois à compter de la notification de l'arrêté ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a préalablement été déposé.

**Article 6 :** Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf, Monsieur le Président de la Métropole Rouen Normandie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Aubin-lès-Elbeuf, le 13 février 2026

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Centre d'Incendie et de Secours de Saint-Aubin-lès-Elbeuf
- l'entreprise SATO
- Monsieur le Commissaire de Police d'Elbeuf
- La Métropole

Patricia MATARD  
2<sup>ème</sup> Adjoint





### Dates prévisionnelles

Du 16/02/2026  
Au 19/06/2026

**SATO**

## REÇU LE

16 FEV. 2026

MAIRIE DE ST-AUBIN-LES-ELBEUF

Phase 1  
Phase 2  
Phase 3  
Phase 4  
Phase 5  
Phase 6  
Phase 7  
Phase 8



*Madame, Monsieur,*

*Dans le cadre de la modernisation du réseau de distribution gaz et de ses branchements, GRDF doit réaliser dans votre rue des travaux qui interdiront le stationnement ainsi que circulation durant la journée.*

*Les travaux se feront par phase afin de limiter la gêne occasionnée et nous vous invitons à prendre connaissance du plan de déviation correspondant à chaque zone de travaux (cf plan ci-joint)*

En vous assurant de notre volonté de vous fournir un service de qualité, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information dont vous auriez besoin aux numéros indiqués ci-dessous :

UN RENSEIGNEMENT, UN  
CONSEIL SUR VOTRE  
PROJET GAZ ?

**PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF**

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS – Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

SATO - 02 35 68 75 75

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

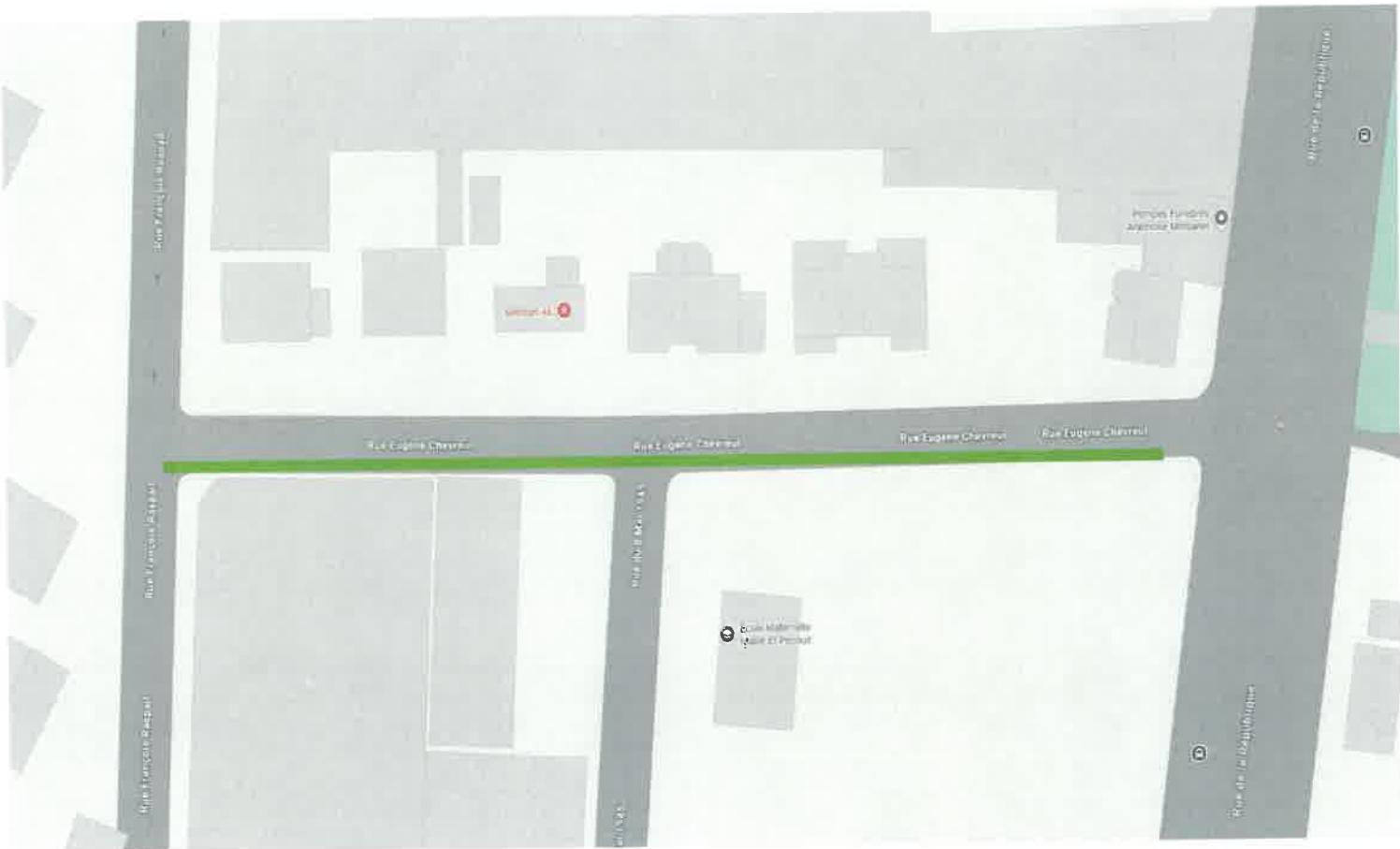
© N°Cristal 09 69 36 35 34



## PHASE 1

### Dates prévisionnelles

**Du 16/02/2026  
Au 13/03/2026**



1

## Travaux rue Eugène Chevreuil:

- Rue barrée la journée
  - Stationnement interdit dans l'emprise des travaux
  - Déviation piétons sur le trottoir opposé

UN RENSEIGNEMENT, UN  
CONSEIL SUR VOTRE  
PROJET GAZ ?

**PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF**

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS— Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

© N'Cristal 09 69 36 35 34

用户手册 白电 8000W 变频



# PHASE 2

Dates prévisionnelles

**Du 16/03/2026  
Au 27/03/2026**

**SATO**



1

## Travaux rue Serge Vezier / Rue de la République:

- Circulation limité à 30km/h
- Stationnement interdit dans l'emprise des travaux
- Déviation piétons sur le trottoir opposé
- Piste Cyclable neutralisée entre Rue Paul Bert et Serge Vezier

UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL SUR VOTRE PROJET GAZ ?

© N°Cristal 09 69 36 35 34  
APPEL SUR TAXE

PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF

SATO – 02 35 68 75 75

## VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS – Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30



## PHASE 3

### Dates prévisionnelles

**Du 30/03/2026  
Au 10/04/2026**



1

### Travaux rue Victor Hugo:

- Rue Barrée la journée
  - Stationnement interdit sur l'emprise des travaux
  - Déviation des piétons sur le trottoir opposé

UN RENSEIGNEMENT, UN  
CONSEIL SUR VOTRE  
PROJET GAZ ?

**PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF**

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS - Référence : Chantier République - Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

NºCristal 09 69 36 35 34



## PHASE 4

### Dates prévisionnelles

**Du 02/04/2026  
Au 24/04/2026**



1

## Travaux rue Victor Hugo / Rue Pattensen:

- Rue Barrée la journée ponctuellement
  - Stationnement interdit sur l'emprise des travaux
  - Déviation des piétons sur le trottoir opposé

## UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL SUR VOTRE PROJET GAZ ?

**PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF**

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS- Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

NºCristal 09 69 36 35 34  
APPENDICULARIA

SATO - 02 35 68 75 75



# PHASE 5

Dates prévisionnelles

**Du 27/04/2026  
Au 18/05/2026**

**SAT**  
O



1

### Travaux Rue Paul Bert / Rue René Héroux :

- Rue Barrée la journée ponctuellement
- Stationnement interdit sur l'emprise des travaux
- Déviation des piétons sur le trottoir opposé

### Travaux Rue de la République:

- Chaussée rétrécie
- Stationnement et piste cyclable neutralisés sur l'emprise des travaux

UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL SUR VOTRE PROJET GAZ ?

PARTENAIRE(S) MANDATÉ(S) PAR GRDF

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS - Référence : Chantier République - Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

N° Cristal 09 69 36 35 34  
APPEL NUMÉRO TAXI

SATO - 02 35 68 75 75

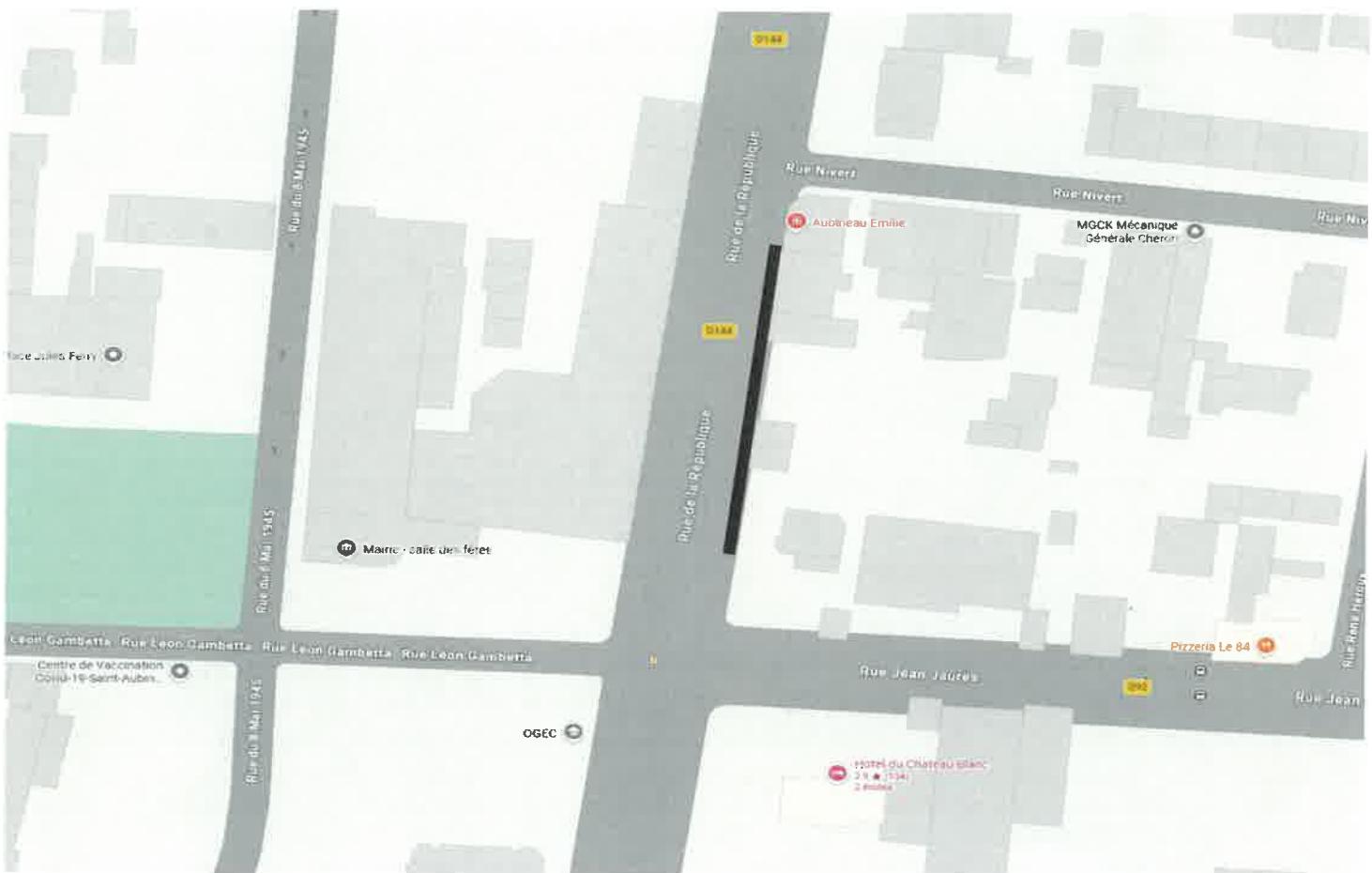




## PHASE 7

### Dates prévisionnelles

**Du 22/05/2026  
Au 01/06/2026**



1

## — Travaux Rue de la République:

- Chaussée rétrécie
  - Stationnement et piste cyclable neutralisés sur l'emprise des travaux

## UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL SUR VOTRE PROJET GAZ ?

**PARTENAIRE(S)  
MANDATÉ(S) PAR  
GRDF**

#### VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS – Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

© N°Cristal 09 69 36 35 34  
APPEL NON SERTAME

**SATO - 02 35 68 75 75**



# PHASE 8

Dates prévisionnelles

**Du 02/06/2026  
Au 17/06/2026**



1

## Travaux Rue de la République:

- Chaussée rétrécie
- Stationnement et piste cyclable neutralisés sur l'emprise des travaux

## Travaux Rue Jean Jaurès:

- Rue Barrée la journée
- Stationnement interdit sur l'emprise des travaux

UN RENSEIGNEMENT, UN CONSEIL SUR VOTRE PROJET GAZ ?

PARTENAIRE(S) MANDATÉ(S) PAR GRDF

VOTRE INTERLOCUTEUR GRDF

Béatrice DOUIS – Référence : Chantier République – Saint Aubin Les Elbeuf

09.69.36.35.34 de 8h30 à 11h45 et de 13h00 à 16h30

N°Cristal 09 69 36 35 34  
APPEL VON ROBERT

SATO – 02 35 68 75 75